

AR PREFECTURE

006-250601879-20170310-14_2017-DE
Reçu le 04/04/2017



14-2017

Séance du Comité Syndical du 10/03/2017

(seconde convocation, après absence de quorum lors de la réunion du 03/03/2017)

L'an deux mille dix-sept le dix mars à 14h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis au Business Pôle à Valbonne-Sophia Antipolis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président rappelle que cette séance fait suite à une seconde convocation, effectuée dans les conditions prévues à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (absence de quorum lors de la précédente séance, convoquée pour le 03/03/2017).

DELIBERATION N°14-2017 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE SDDAN06

Etaient présents :

M. GINESY Charles-Ange, Président, M. SCIBETTA Charles (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), M. RUSSO Jean-Claude (Commune de Mougins), Mme SAES C (Commune de Théoule sur Mer)

Etaient représentés :

-

Etaient absents :

M. VIAUD Jérôme, M. BAUDIN Bernard, TUJAGUE Francis, M. ROSSI Michel, M. COLOMAS H, (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) M. CIAIS Roger (CCAA), M. CHIKLI Franck (Commune de Cannes), M. VERAN Antoine (Métropole), M. ZANIN JP (CARF), M. PLANTADIS Jean-Claude (Commune de Mandelieu), M. Jean NICOLAS (CAPG), M. MASCARELLI Jean-Pierre (CASA)

Assistaient en outre à la séance :

Mme Sophie HOUZET – directrice générale du SICTIAM
M. Francis KUHN - directeur général adjoint du SICTIAM

M. FONTENY André, délégué de la Commune de Saint Dalmas le Selvage, a été nommé secrétaire de séance.

Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 04/04/2017

AR PREFECTURE

006-250601879-20170310-14_2017-DE
Reçu le 04/04/2017

Monsieur le Président présente ensuite le compte de gestion 2016 du budget annexe comme suit :

« La balance des comptes du budget annexe produite par M. le Trésorier du SICTIAM, fait apparaître des résultats conformes à ceux du compte administratif du budget annexe.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur le compte de gestion 2016 du budget annexe. »

Le Comité syndical,

- **après s'être fait présenter** le budget annexe de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- **après avoir entendu et approuvé** le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2016,
- **et après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- **adopte** le compte de gestion du budget annexe de l'année 2016 dressé par le trésorier du SICTIAM.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles Ange GINESY



Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 04/04/2017